

Mélanges Religieux,



RESPICE STELLAM; VOCA MARIAM.

Recueil périodique.

Vol. 3.

MONTREAL, 24 MAI 1842.

No. 27.

Les MÉLANGES ne paraîtront pas vendredi, à cause de la solennité de la Fête-Dieu qui nous empêchera de préparer notre numéro.

MÉMOIRE DU R. P. LACORDAIRE, SUR LE RÉTABLISSEMENT DES DOMINICAINS, EN FRANCE. (1)

SCITE.

Quant à l'Élément d'action, c'est encore plus parfait, et nulle part on ne le trouvera plus grand et plus fort.

Quant à l'Élément d'action, qui est le troisième élément constitutif des ordres religieux, par ce côté-là, comme par tous les autres, ils rentrent dans le droit commun, et même encore davantage, s'il est possible. Dès que l'homme du monastère a franchi le seuil pour agir sur le monde, il rencontre à la porte les lois qui régissent les actes, les droits et les devoirs de tous. Veut-il prêcher, il a besoin du consentement de l'évêque. Veut-il enseigner la jeunesse dans les écoles, il doit établir sa capacité devant l'autorité chargée de la surveillance de l'enseignement. Veut-il labourer la terre de ses mains, il doit observer les réglemens de l'agriculture. La seule différence entre lui et les travailleurs ordinaires, c'est de faire plus et d'exiger moins.

(1) Voir le numéro du 6 courant.